

Conseil Exécutif du 12 mars 2012

DÉLIBÉRATION N°70/2012

**TARIFS DES COLONIES DE VACANCES
DE LA MAISON DES LOISIRS – ÉTÉ 2012**

LE CONSEIL EXÉCUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VU la loi organique 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 226-07 du 19 décembre 2007 fixant les tarifs de la Maison des Loisirs ;

CONSIDÉRANT les propositions de la Direction de la Maison des Loisirs territoriale ;

SUR le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial propose trois colonies de vacances organisées par la Maison des Loisirs durant l'été 2012. Les tarifs sont fixés ainsi qu'il suit :

- **Séjour à Québec, du 17 au 28 juillet 2012, pour les jeunes de 12/15 ans**

Tarif adhérent	572 €
Tarif non adhérent	800 €

- **Séjour à Prince Edouard Island, du 29 juillet au 10 août 2011, pour les jeunes 9/11 ans**

Tarif adhérent	504 €
Tarif non adhérent	705 €

- **Séjour à Langlade, du 9 au 13 juillet 2012, pour les enfants de 6/8 ans**

Tarif adhérent	75 €
Tarif non adhérent	105 €


Article 2 : La Direction de la Maison des Loisirs, la Responsable Administrative et Financière des services de la Collectivité et le Trésorier Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adopté

5 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention(s)
 Membres du C.E : 8
 Membres présents : 5
 Membres votants : 5

Le Président

 Stéphane ARTANO.

SAINT-PIERRE et MIQUELON
 Reçu à la Préfecture
 Le ...1.3..MARS.2012


Maison des Loisirs

Conseil Exécutif du 12 mars 2012

RAPPORT DU PRÉSIDENT (Délibérations n° 70-71)

COLONIES DE VACANCES DE LA MAISON DES LOISIRS – ÉTÉ 2012 –

TARIFS DES COLONIES DE VACANCES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS ÉTAT

Le Conseil Territorial propose trois déplacements organisés par la Maison des Loisirs Territoriale durant la période estivale. Les projets sont estimés globalement à 64 000 €. Il nous appartient aujourd'hui de valider les tarifs des séjours.

Pour les séjours à l'étranger (Canada), les tarifs proposés sont les suivants :

Séjour à Québec, du 17 au 28 juillet 2012, pour les jeunes 12/15 ans (11 jours / nombre de participants prévus : 18 jeunes)

- Adhérent 572 € (soit 52 €/jour)
- Non adhérent 800 € (soit 72.8 €/jour)

Colonie à l'Île du Prince Edouard, du 3 au 15 août 2012, pour les jeunes de 9-11 ans (12 jours / nombre de participants prévus : 18 jeunes)

- Adhérent 504 € (soit 42 €/jour)
- Non adhérent 705 € (soit 58.8 €/jour)

Les propositions tarifaires pour les séjours au Canada permettent de prévoir une participation des parents à hauteur de 19 000 €.

Une troisième colonie est prévue sur Langlade en juillet pour les enfants de 6 à 8 ans. Les tarifs proposés sont les suivants :

Colonie à Langlade, du 9 au 13 juillet 2012, pour les jeunes de 6-8 ans

- Adhérent 75 €
- Non adhérent 105 €

Enfin, dans le cadre des colonies organisées sur le Canada, la Collectivité Territoriale sollicite la participation de l'État pour une subvention globale de 15 250 euros.

Tel est l'objet des projets de délibérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

